



Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Région de Bruxelles-Capitale  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE  
*Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées*



**ANALYSE**

**DES COMPTES D'EXPLOITATION**

**DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE**

***EXERCICE 2009***

## INTRODUCTION

L'emploi protégé s'adresse directement aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles sont aptes à mener une vie professionnelle, mais ne peuvent l'exercer provisoirement ou définitivement dans des conditions habituelles de travail.

Les entreprises de travail adapté constituent aujourd'hui de véritables entités économiques dont la viabilité n'est pas chose évidente.

La qualité de leur organisation ainsi que celle de leur gestion s'avèrent particulièrement essentielles.

Le succès ou l'échec du fonctionnement d'une entreprise de travail adapté réside dans la recherche constante d'activités compétitives et rentables, dans l'organisation de la production, dans la motivation des travailleurs et dans le choix judicieux de leur encadrement.

Les éléments d'appréciation générale contenus dans la présente analyse sont de nature à éclairer le lecteur sur les aspects sociaux et économiques de la mise au travail des personnes handicapées dans les entreprises de travail adapté relevant de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi leurs obligations à l'égard de l'Administration, les entreprises de travail adapté sont tenues de lui faire parvenir chaque année, les comptes relatifs à l'exercice écoulé.

La présente analyse porte sur l'examen des comptes d'exploitation et des bilans tels que les entreprises de travail adapté les ont communiqués à l'Administration. Cette dernière ne peut être tenue responsable des erreurs éventuelles.

En outre, l'analyse globale recouvre une grande diversité entre entreprises de travail adapté.

Les interventions accordées par l'Administration aux entreprises de travail adapté sont :

- les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ;
- les subventions à l'investissement.

Les subventions d'investissement ne sont pas visées par la présente analyse car elles n'influencent pas le compte d'exploitation. Ces subventions se retrouvent dans un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise.

Pour information, les subventions à l'investissement accordées par l'Administration <sup>1</sup> ont été les suivantes :

### Subventions à l'investissement

	Construction de bâtiment	Transformation de bâtiment	Equipement	<b>TOTAL des subventions</b>
<b>Exercice 2008</b>	16.063,38	0,00	219.047,65	235.111,03
<b>Exercice 2009</b>	0,00	0,00	201.936,89	201.936,89

Les montants de subventions à l'investissement sont faibles par rapport aux investissements réalisés annuellement par les entreprises de travail adapté.

Afin de mesurer rapidement les montants investis par les entreprises de travail adapté, l'Administration a analysé les tableaux d'amortissement (mais uniquement pour l'année 2009). Voici les résultats pour l'ensemble des entreprises de travail adapté.

### Investissements réalisés en 2009 par les entreprises de travail adapté

(montants exprimés hors TVA et sur base des données communiquées par les entreprises)

Mobilier et matériel de bureau	16.616,17
Matériel informatique	132.894,54
Matériel roulant	194.533,97
Installation	21.366,17
Machine et matériel	472.042,36
Terrain	0,00
Immeuble	221.588,00
Travaux d'aménagement	393.521,41
<b>TOTAL</b>	<b>1.452.562,62</b>

<sup>1</sup> Sur base de l'Arrêté du Membre du Collège en réponse aux demandes de subventions introduites annuellement par les ETA. Ces subventions sont liquidées en fonction de la production des factures et preuves de paiement ; la liquidation totale peut donc s'avérer légèrement inférieure au total pris dans l'Arrêté. En outre, les liquidations peuvent s'étendre sur plusieurs exercices.

## 1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE

Les activités des entreprises de travail adapté sont assez variées :

- **manutention** diverse, montage et remplissage de displays
- **conditionnement** manuel et automatique (emballage de produits alimentaires inclus) : emballages (sous film, blister, sleever, skinpack, rétractable), mise sous enveloppes, fabrication coques blister, façonnage papier-carton, fabrication de boîtes en carton ondulé sur mesure
- création et entretien de **parcs et jardins**, jardinerie, élevage avec ferme d'animation
- **textile** : tri et re-conditionnement, confection, coupe, broderie
- **reliure** artisanale et cartonnage ; **brochage** industriel ; impression offset - scannage
- **montages électriques et électroniques** ; soudure haute fréquence
- **mailing (adressage), services bureau et informatique** : création et mise à jour de base de données, encodages, analyses de données, traitement de bons de ristourne publicitaire, ...
- **gestion de stocks** et de commandes ; routage
- **divers** : restauration, épicerie, location de salles, distribution « toutes boîtes », cannage et rempaillage de chaises, enregistrement de cassettes.

La nécessité de procurer à chaque travailleur une tâche adaptée à ses capacités impose aux entreprises de travail adapté de réaliser des études de marché, de planifier les activités, de reconverter les secteurs déficients, de définir une politique d'investissements, d'établir une gestion comptable qui permette une analyse permanente de la situation de l'entreprise de travail adapté.

Il nous apparaît important d'insister ici sur une notion qui nous semble primordiale. Les techniques industrielles de plus en plus poussées utilisées dans les usines créent une embauche de plus en plus élitiste ; de même les travaux confiés aux sous-traitants, dont les entreprises de travail adapté font partie, sont de plus en plus techniques et demandent de plus en plus de savoir-faire.

Une des difficultés est donc de se maintenir dans les bons créneaux commerciaux et de s'adapter en permanence aux exigences des marchés.

Sans cet effort constant, le risque, pour les entreprises de travail adapté, de s'isoler du contexte économique général est grand.

Dans cet ordre d'idées, la formation en entreprise de travail adapté doit être renforcée.

## 2. TYPE DE POPULATION

Les entreprises de travail adapté doivent réserver leurs emplois par priorité aux personnes handicapées admises au bénéfice des dispositifs régionaux ou communautaires d'intégration et pour lesquelles une mise au travail provisoire ou définitive en entreprise de travail adapté est indiquée.

### 2.1. Les capacités professionnelles

En vertu de l'Arrêté du Collège du 12 février 2009 fixant les conditions d'octroi d'une intervention dans la rémunération et les cotisations de sécurité sociale des travailleurs handicapés, le montant de cette intervention varie en fonction de la rémunération et des capacités professionnelles de chaque travailleur handicapé.

La capacité professionnelle du travailleur handicapé est déterminée sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'Administration en concertation avec l'entreprise.

Les capacités professionnelles sont hiérarchisées en 6 catégories allant de *A* à *F*. La catégorie *A* correspond à la plus grande capacité professionnelle et la catégorie *F* correspond à la plus faible capacité professionnelle. Plus les capacités professionnelles sont limitées, plus la subvention dans le salaire sera importante.

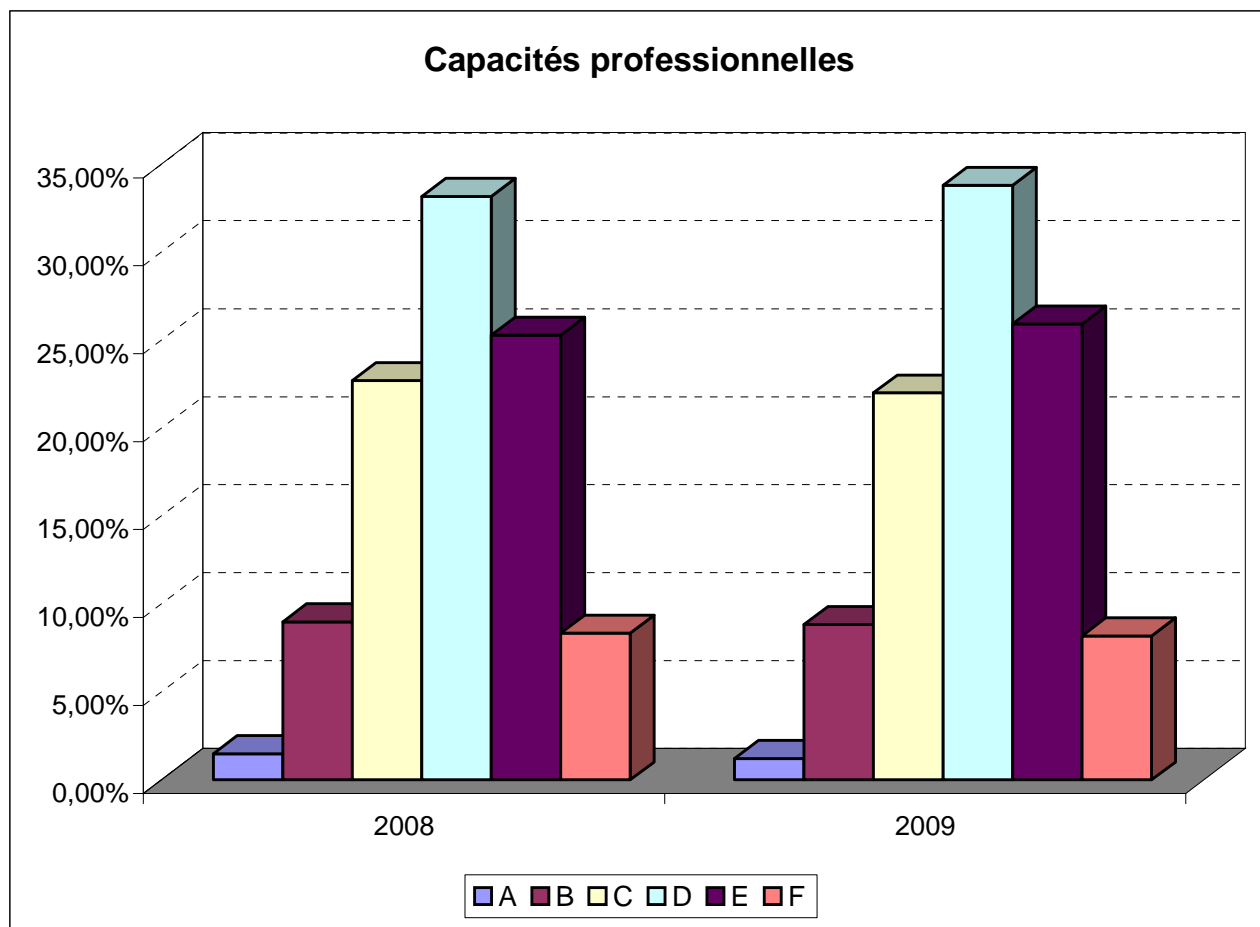
Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités

Capacités	ANNEES	
	2008	2009
A	23	19
B	139	137
C	351	341
D	513	524
E	391	402
F	129	127
TOTAL	1546	1550

Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages

	ANNEES	
	2008	2009
A	1,49%	1,23%
B	8,99%	8,84%
C	22,70%	22,00%
D	33,18%	33,81%
E	25,29%	25,93%
F	8,34%	8,19%
TOTAL	100,00%	100,00%

Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages

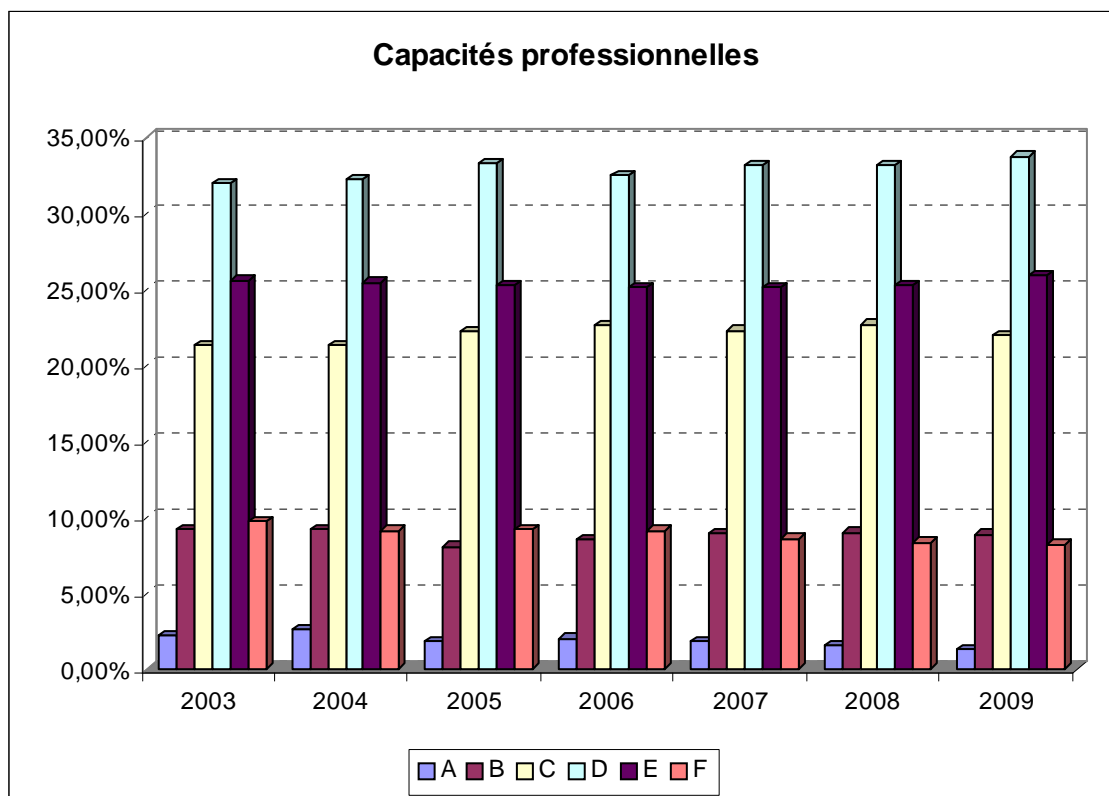


**Remarque :** les données sur une période plus longue (de 2003 à 2009) ne permettent pas de déceler une diminution significative du taux d'occupation des travailleurs de catégorie E et F. Ainsi de 2003 à 2009, le taux d'occupation des travailleurs de capacité E et F passe de 35,29% à 34,13%.

Les deux tableaux et le graphique ci-dessous illustrent ce commentaire.

Capacités	ANNEES						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
A	32	38	27	30	28	23	19
B	136	137	118	129	137	139	137
C	316	318	326	343	343	351	341
D	473	480	489	492	510	513	524
E	379	379	370	380	386	391	402
F	143	136	135	138	132	129	127
TOTAL	1479	1488	1465	1512	1536	1546	1550

Capacités	ANNEES						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
A	2,16%	2,55%	1,84%	1,98%	1,82%	1,49%	1,23%
B	9,20%	9,21%	8,05%	8,53%	8,92%	8,99%	8,84%
C	21,37%	21,37%	22,25%	22,69%	22,33%	22,70%	22,00%
D	31,98%	32,26%	33,38%	32,54%	33,20%	33,18%	33,81%
E	25,63%	25,47%	25,26%	25,13%	25,13%	25,29%	25,93%
F	9,67%	9,14%	9,22%	9,13%	8,59%	8,34%	8,19%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



A noter que le taux d'occupation de travailleurs de capacités E et F est très différent d'une entreprise à l'autre : le taux varie de 20 à 57% (comme l'illustre le tableau ci-contre).

2009 capacités E + F % par entreprise
20,17
20,84
31,08
32,97
33,02
34,38
37,77
40,00
40,54
43,09
49,30
55,18
56,94

## 2.2. Les fonctions et barèmes

Pour pouvoir bénéficier des interventions du Service bruxellois dans les salaires et les cotisations de sécurité sociale, l'entreprise de travail adapté doit d'abord inscrire l'ensemble de ses travailleurs à l'O.N.S.S. et payer régulièrement ses cotisations ; elle doit ensuite leur payer une rémunération au moins égale au salaire horaire minimum établi suivant la fonction et l'âge du travailleur handicapé tel que fixé par convention collective de travail.

Il existe 37 titres de fonctions et 12 codes barèmes différents. Ces codes barèmes ont été regroupés par 5 groupes dans les tableaux : codes barèmes 13 à 20, 21, 22, 23 et 24.

### 2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes

Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2008)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
<b>A</b>	7	9	5	0	2	<b>23</b>
<b>B</b>	29	20	29	22	39	<b>139</b>
<b>C</b>	14	21	60	89	167	<b>351</b>
<b>D</b>	3	9	52	78	371	<b>513</b>
<b>E</b>	0	0	8	27	356	<b>391</b>
<b>F</b>	1	1	1	4	122	<b>129</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>155</b>	<b>220</b>	<b>1057</b>	<b>1546</b>

Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2009)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
<b>A</b>	6	9	3	0	1	<b>19</b>
<b>B</b>	31	24	21	24	37	<b>137</b>
<b>C</b>	19	18	59	93	152	<b>341</b>
<b>D</b>	3	10	54	85	372	<b>524</b>
<b>E</b>	1	0	7	30	364	<b>402</b>
<b>F</b>	0	0	1	4	122	<b>127</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>145</b>	<b>236</b>	<b>1048</b>	<b>1550</b>

#### Fonctions

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)  
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4



## 2.2.2. Les codes barèmes

Tableau 5. Les codes barèmes : les unités

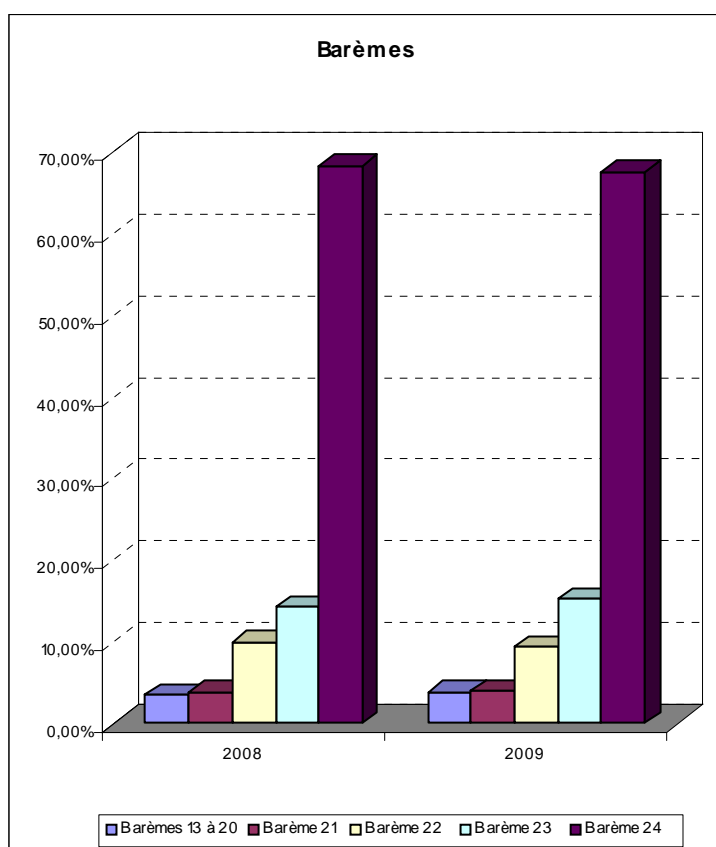
	2008	2009
<b>Barèmes 13 à 20</b>	54	60
(1) <b>Barème 21</b>	60	61
(2) <b>Barème 22</b>	155	145
(3) <b>Barème 23</b>	220	236
(4) <b>Barème 24</b>	1057	1048
TOTAL	1546	1550

Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages

	2008	2009
<b>Barèmes 13 à 20</b>	3,49%	3,87%
(1) <b>Barème 21</b>	3,88%	3,94%
(2) <b>Barème 22</b>	10,03%	9,35%
(3) <b>Barème 23</b>	14,23%	15,23%
(4) <b>Barème 24</b>	68,37%	67,61%
Total	100,00%	100,00%

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)  
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages



### 3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES

#### 3.1. Les RECETTES comprennent :

- la valeur ajoutée ;
- les subventions ;
- les autres recettes d'exploitation.

#### La valeur ajoutée

Elle correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit *les frais directs* (compte tenu, éventuellement, de la variation des stocks de produits finis).

##### *Le chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires désigne le total des ventes de biens et de services facturés par une entreprise sur un exercice comptable. Il est exprimé en unités monétaires et compté sur une année. Il se calcule hors taxe, et en particulier hors TVA, et déduction faite des rabais, remises et ristournes accordés. Concrètement, le chiffre d'affaires d'une entreprise sur un exercice donné s'obtient en faisant la somme de l'ensemble des factures et avoirs hors taxes émis au cours de cet exercice.

##### *Les frais directs*

Les frais directs comprennent toutes les dépenses des matières premières et des matières consommables utilisées au cours de l'exercice considéré.

Dans certains cas, ils contiennent aussi les charges ( électricité - force motrice, eau, sous-traitance, transport...) nécessaires à la fabrication ou à la transformation des produits.

#### Les subventions

Les interventions accordées par le S.B.F.P.H. aux entreprises de travail adapté sont exclusivement les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) <sup>2</sup>.

Les allocations de chômage de l'O.N.E.M. et les subventions pour les emplois « Maribel ».

#### Les autres recettes d'exploitation

Les recettes provenant d'autres sources que la production et les subventions du Service bruxellois et de l'O.N.E.M. (et du « Maribel ») sont classées en 2 groupes :

- *Les recettes proprement dites :*

Il s'agit principalement d'interventions octroyées à certaines entreprises de travail adapté dans le cadre de leurs frais de gestion et de fonctionnement par les communes, les C.P.A.S., etc.

---

<sup>2</sup> Rappel : Les subventions d'investissement n'influencent pas le compte d'exploitation. Il s'agit en effet d'un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise. Elles ne sont pas visées par la présente analyse.

- *Les produits financiers* (ces ressources proviennent principalement des immobilisations financières, des créances autres que commerciales, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles).

### **3.2. Les DEPENSES comprennent :**

- les frais de gestion ;
- les amortissements ;
- les frais de fonctionnement ;
- les dépenses salariales.

#### **Les frais de gestion**

Ils sont constitués des dépenses effectuées, au cours d'un exercice, pour la rémunération du personnel d'encadrement ainsi que du personnel médico-social et administratif de l'entreprise. Ils ne reprennent plus les frais éventuels consentis pour rétribuer les services d'un secrétariat social.

L'établissement d'une corrélation entre le montant de la production et le coût des frais de gestion est un des paramètres permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.

A noter aussi que des recettes propres et des frais de gestion largement en dessous des moyennes traduisent souvent l'absence ou l'insuffisance d'un personnel d'encadrement apte à faire progresser l'entreprise de travail adapté dans la voie de la spécialisation des activités, l'adaptation aux nouvelles techniques ou encore la recherche de nouveaux marchés plus rentables.

#### **Les amortissements**

C'est la constatation de la dépréciation de la valeur des biens d'exploitation (immeubles, matériel, mobilier et autres).

#### **Les frais de fonctionnement proprement dits**

Ce sont les frais financiers, administratifs, de chauffage, d'électricité, d'assurances diverses et de loyer et les frais généraux divers.

#### **Les dépenses salariales**

Ce poste de frais comprend les salaires des ouvriers mais aussi la cotisation de sécurité sociale et les charges patronales diverses <sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Les dépenses consenties sont couvertes **en partie** par les interventions du Service bruxellois.

L'évolution des salaires est notamment liée à :

- l'indice des prix à la consommation
- la convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée par les conventions collectives de travail n°s 43 bis du 16 mai 1989, 43 ter du 19 décembre 1989, 43 quater du 26 mars 1991, 43 quinquies du 13 juillet 1993, 43 sexies du 5 octobre 1993, 43 septies du 2 juillet 1996, 43 octies du 23 novembre 1998, 43 nonies du 30 mars 2007, 43 decies du 20 décembre 2007 et 43 undecies du 10 octobre 2008.

### 3.3. Les RESULTATS comprennent :

- le résultat d'exploitation (ou résultat net) ;
- le résultat final.

#### **Le résultat d'exploitation ou résultat net**

Le résultat net découle de la différence entre *les recettes d'exploitation* et *les charges d'exploitation* inhérentes au fonctionnement de l'entreprise de travail adapté.

*Les recettes d'exploitation* comprennent l'ensemble des recettes à l'exception des produits financiers. Les recettes d'exploitation sont donc constituées de la valeur ajoutée, des interventions (S.B.F.P.H. + O.N.E.M. et « Maribel ») et des autres recettes d'exploitation.

*Les charges d'exploitation (ou dépenses d'exploitation)* sont composées des appointements, salaires et charges sociales du personnel ainsi que des frais de fonctionnement indispensables aux activités développées par l'entreprise de travail adapté.

#### **Le résultat final**

Le résultat final est obtenu en ajoutant au *résultat net (ou résultat d'exploitation)*, le *résultat exceptionnel*.

*Le résultat exceptionnel* est la différence entre les recettes et les dépenses exceptionnelles. Tant les produits que les charges exceptionnels ont en commun le caractère imprévu ou inhabituel dans l'activité de l'entreprise de travail adapté.

Les produits exceptionnels peuvent concerner les dons, les produits de tombolas ou de fêtes philanthropiques ainsi que les subventions qui n'ont pas de rapport avec l'exploitation, mais également des opérations de gestion (par exemple le recouvrement inattendu d'une créance sortie des comptes) ou des opérations en capital (par exemple le produit de la vente d'un actif : une filiale, une usine, des machines de production...). De même, les charges exceptionnelles peuvent concerner des opérations de gestion (par exemple des coûts de restructuration) ou des opérations en capital (par exemple la valeur résiduelle, compte tenu des amortissements accumulés, des actifs vendus).

## 4. LES DONNEES COMPTABLES

### 4.1. Recettes, dépenses et résultats

Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA

	2008	2009
Nombre de travailleurs handicapés	1546	1550
Nombre d'ETA	13	13
<b>RECETTES TOTALES</b>	54.741.657,21	55.360.891,90
<b>DEPENSES TOTALES</b>	61.286.215,16	54.700.557,40
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ou Résultat net (hors résultat exceptionnel)</b>	-6.544.557,95	660.334,50
Résultat exceptionnel	827.336,69	-1.684.250,32
<b>RESULTAT FINAL (avec le résultat exceptionnel)</b>	-5.717.221,26	-1.023.915,82

#### Commentaires :

Rappel pour 2008 : les dépenses étaient forts importantes suite à l'investissement de 11.215.000 € réalisé par une ETA qui a entraîné des charges financières de 4.112.00 € (et par l'augmentation des dépenses en « salaires et charges sociales »)<sup>4</sup>.

Pour 2009 : 8 ETA ont un résultat d'exploitation négatif et une ETA enregistre simultanément un résultat d'exploitation important (1.850.000) et un résultat exceptionnel négatif important (- 1.847.000).

4 ETA ont un résultat exceptionnel négatif et 7 ETA ont un résultat final négatif.

Tableau 8. Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente

	2008	2009
% augmentation des recettes (par rapport à l'année précédente)	105,27%	101,13%
% augmentation des dépenses (par rapport à l'année précédente)	116,76%	89,25%

#### Commentaires :

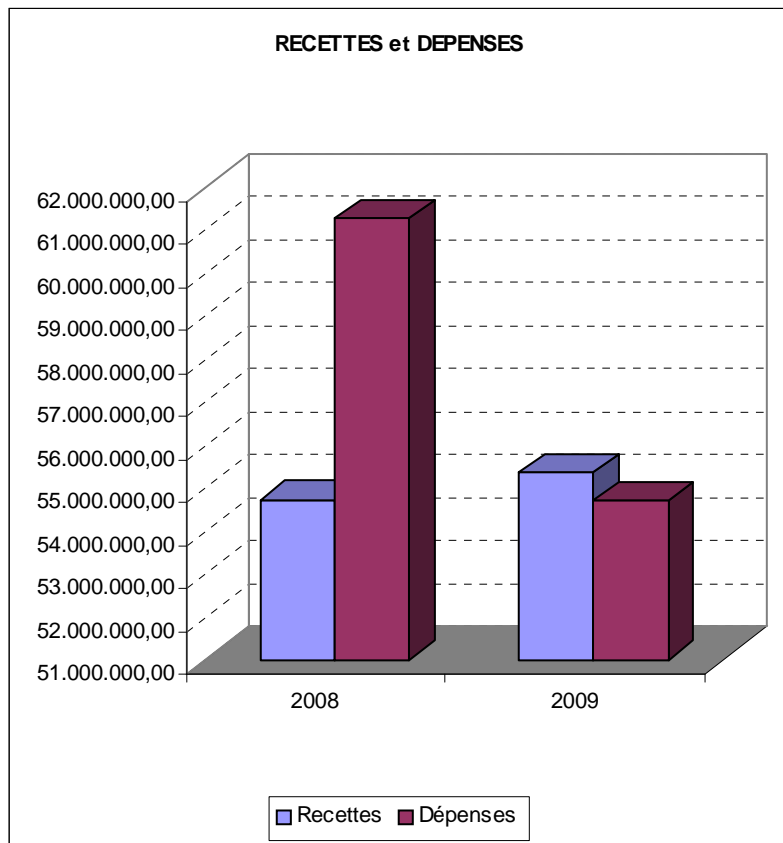
Voir commentaire précédent.

<sup>4</sup> Il y a eu en 2008 :

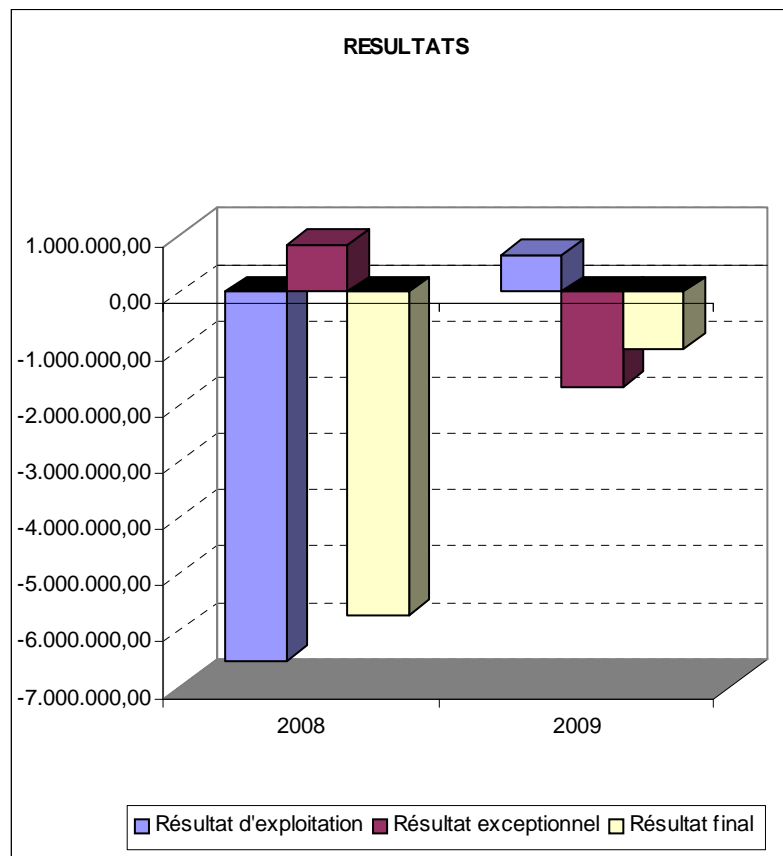
- trois indexations
- une augmentation du RMMMG<sup>4</sup> de 25€
- une augmentation de la prime de fin d'année (qui est passée de 1,54% à 2,54%).

Ces augmentations des coûts salariaux n'auront de répercussion sur les subventions accordées par le SPFPH qu'au moment du paiement des soldes (soit avec environ une année de décalage).

Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA



Graphique 4. Résultats des ETA



## 4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA

Tableau 9. Détails des recettes et dépenses

### RECETTES

	2008	2009
Valeur ajoutée	24.620.598,30	23.246.351,53
SBFPH	23.320.301,67	23.625.628,25
ONEM + Maribel en 2009	306.250,36	1.070.207,93
Autres recettes	5.903.974,81	4.718.786,41
Produits financiers	590.532,07	2.699.917,78
TOTAL	54.741.657,21	55.360.891,90

### DEPENSES

	2008	2009
Frais de gestion	14.528.409,88	14.844.392,28
Salaires et charges sociales	28.917.245,28	27.234.667,96
Amortissements	3.261.237,21	3.396.155,34
Frais de fonctionnement	14.579.322,79	9.225.341,82
TOTAL	61.286.215,16	54.700.557,40

### Commentaires :

Rappel pour 2008 : les dépenses étaient fortes importantes suite à l'investissement de 11.215.000 € réalisé par une ETA qui a entraîné des charges financières de 4.112.00 € (incluses dans les « frais de fonctionnement ») et par l'augmentation des dépenses en « salaires et charges sociales »<sup>5</sup>.

En 2009, les frais de fonctionnement retombent à leur niveau habituel (2008 étant une année particulière à ce niveau). Cependant, ces frais de fonctionnement sont moindres (par exemple, par rapport à 2007 : 9.681.396 €) suite à la diminution du chiffre d'affaires liée à la crise économique de 2009.

A partir de 2009, les subventions « Maribel » ont été ajoutées aux subventions de l'ONEM, car elles concernent aussi des interventions dans les rémunérations (alors qu'en 2008, les « emplois Maribel » sont intégrés dans les autres recettes).

Les dépenses « salaires et charges sociales » sont moindres en 2009, suite au chômage important rencontré par la plupart des ETA (voir pages 22 et 23).

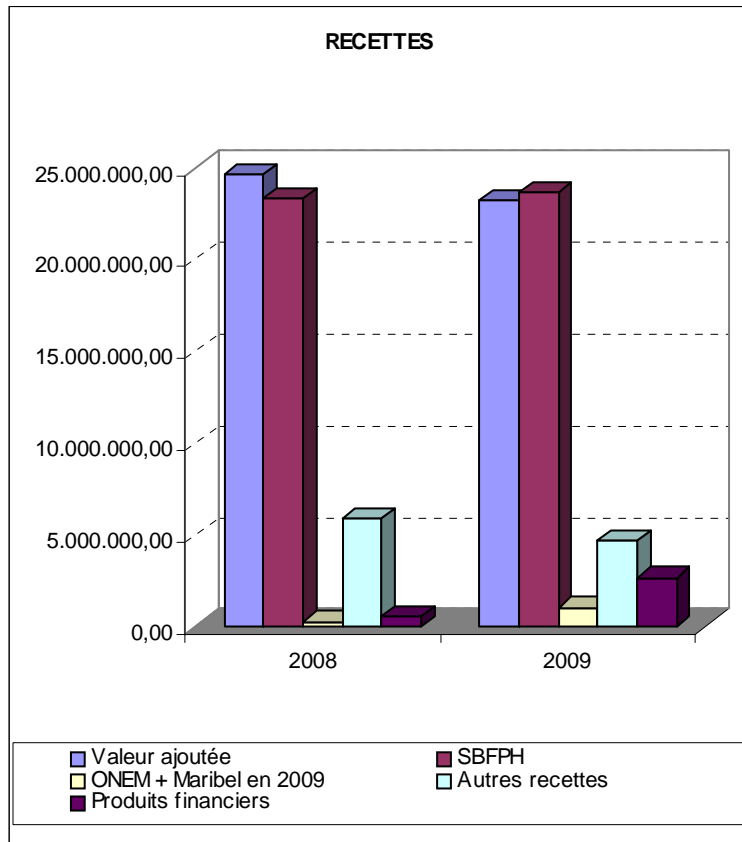
---

<sup>5</sup> Il y a eu en 2008 :

- trois indexations
- une augmentation du RMMMG<sup>5</sup> de 25€
- une augmentation de la prime de fin d'année (qui est passée de 1,54% à 2,54%).

Ces augmentations des coûts salariaux n'auront de répercussion sur les subventions accordées par le SPFPH qu'au moment du paiement des soldes (soit avec environ une année de décalage).

Graphique 5. Détails des recettes



Graphique 6. Détails des dépenses

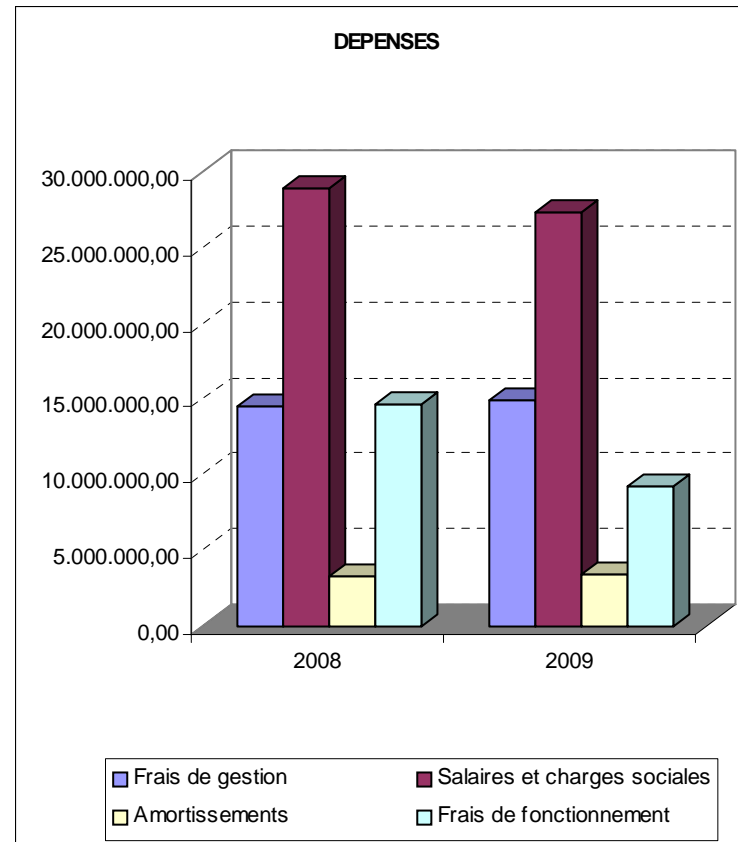




Tableau 10. **Détails des recettes et dépenses : en pourcentages**

RECETTES

	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Valeur ajoutée	44,98%	41,99%
SBFPH	42,60%	42,68%
ONEM	0,56%	1,93%
Autres recettes	10,78%	8,52%
Produits financiers	1,08%	4,88%
Total	100,00%	100,00%

DEPENSES

	<b>2008</b>	<b>2008</b>
Frais de gestion	23,71%	27,14%
Salaires et charges sociales	47,18%	49,79%
Amortissements	5,32%	6,21%
Frais de fonctionnement	23,79%	16,86%
Total	100,00%	100,00%

**4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée**

Rappel : la *valeur ajoutée* correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit les *frais directs*

Tableau 11. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires	30.473.804,83	29.101.339,64
Frais directs	5.853.206,53	5.854.988,11
Valeur ajoutée	24.620.598,30	23.246.351,53

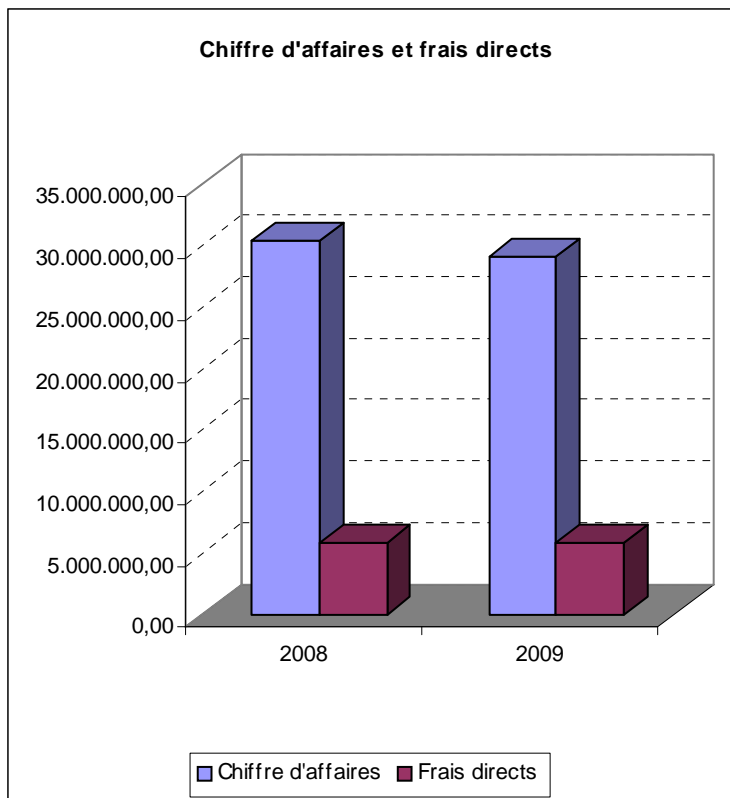
**Commentaires :**

Le chiffre d'affaires diminue de 4,5% par rapport à 2008.

Tableau 12. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires	100,00%	100,00%
Frais directs	19,21%	20,12%
Valeur ajoutée	80,79%	79,88%

Graphique 7. **Chiffre d'affaires et frais directs**



#### 4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

	2008	2009
<b>Heures de production des travailleurs handicapés</b> (heures prestées et assimilées)	2.231.921,15	2.082.097,72
<b>RECETTES</b>		
<b>Valeur ajoutée</b> (production - frais directs)	11,03	11,17
Production (Chiffre d'affaires)	13,65	13,98
Frais directs (-)	2,62	2,81
<b>Subventions</b>	10,59	11,86
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	10,45	11,35
ONEM + Maribel en 2009	0,14	0,51
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	2,91	3,57
Autres recettes proprement dites	2,65	2,27
Produits financiers	0,26	1,30
<b>TOTAL RECETTES (1)</b>	<b>24,53</b>	<b>26,60</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Frais de gestion</b>	6,51	7,13
<b>Amortissements</b>	1,46	1,63
<b>Frais de fonctionnement</b>	6,53	4,43
<b>Dépenses salariales</b>	12,96	13,08
<b>TOTAL DEPENSES (2)</b>	<b>27,46</b>	<b>26,27</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)</b>	-2,93	0,33
<b>Résultat exceptionnel</b>	0,37	-0,81
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>-2,56</b>	<b>-0,48</b>

#### Remarque :

Les heures de production comptabilisées ne concernent que les travailleurs handicapés (sans les heures du personnel valide de production ni les heures du personnel d'encadrement).

Par « heures prestées et assimilées », il faut entendre toutes les heures subventionnables : heures prestées, jours fériés, maladies (à 100%, 85% et 25%) et les accidents de travail ; les heures de vacances des ouvriers ne sont pas incluses.

Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2008	2009
Chiffre d'affaires (en €/heure)	13,65	13,98
Subventions (en €/heure)	10,59	11,86
Valeur ajoutée (en €/heure)	11,03	11,17

Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure

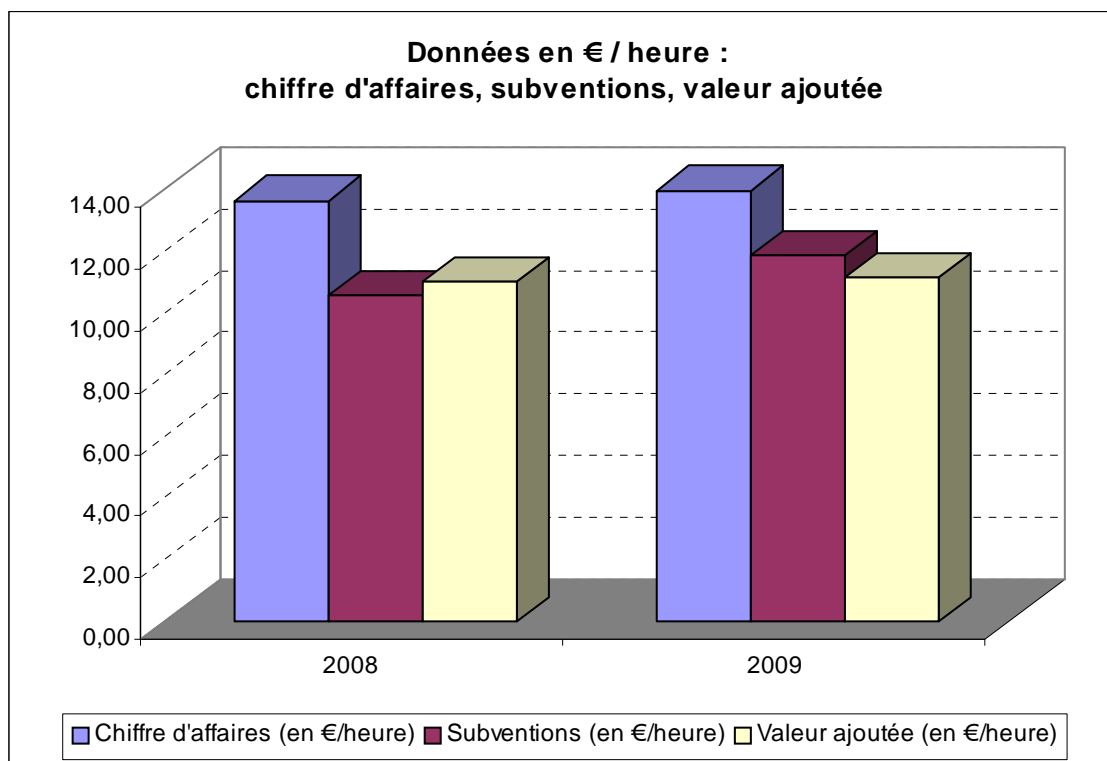


Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs

	2008	2009
<b>Heures de production de tous les travailleurs</b> (heures prestées et assimilées)	2.890.828,88	2.767.304,85
<b>RECETTES</b>		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	8,52	8,40
Production (Chiffre d'affaires)	10,54	10,52
Frais directs (-)	2,02	2,12
<b>Subventions</b>	8,18	8,93
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	8,07	8,54
ONEM + Maribel en 2009	0,11	0,39
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	2,24	2,69
Autres recettes proprement dites	2,04	1,71
Produits financiers	0,20	0,98
<b>TOTAL RECETTES (1)</b>	<b>18,94</b>	<b>20,02</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Frais de gestion</b>	5,03	5,36
<b>Amortissements</b>	10,00	9,84
<b>Frais de fonctionnement</b>	1,13	1,23
<b>Dépenses salariales</b>	5,04	3,33
<b>TOTAL DEPENSES (2)</b>	<b>21,20</b>	<b>19,76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)</b>	-2,26	0,26
<b>Résultat exceptionnel</b>	0,29	-0,61
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>-1,97</b>	<b>-0,35</b>

Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

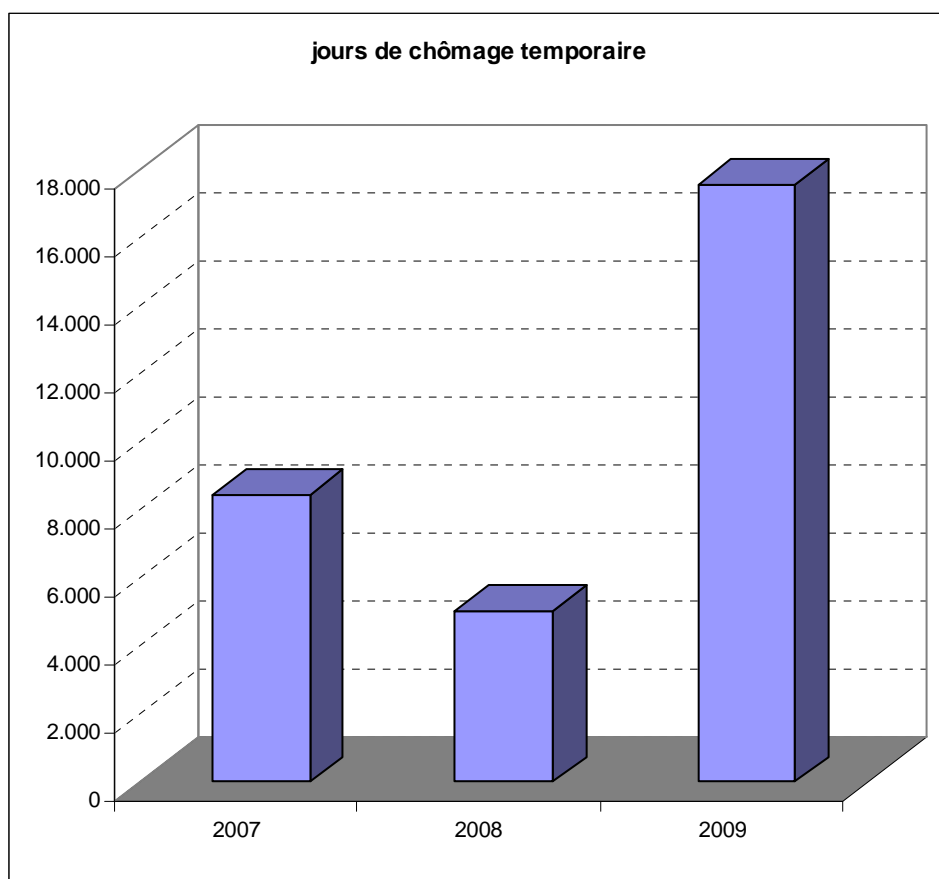
	2008	2009
Chiffre d'affaires (en €/heure)	10,54	10,52
Subventions (en €/heure)	8,18	8,93
Valeur ajoutée (en €/heure)	8,52	8,40

## 5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE

Tableau 17. **Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**

	quota (global théorique)	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total de jours de chômage	moyenne jours par unité quota global	plus de 200 jours pour l'année	zéro jour
<b>2007</b>	1450	4549	2583	560	737	<b>8.429</b>	<b>5,81</b>	6 ETA	5 ETA
<b>2008</b>	1450	2902	1108	423	608	<b>5.041</b>	<b>3,48</b>	5 ETA	5 ETA
<b>2009</b>	1450	4521	4345	4167	4530	<b>17.563</b>	<b>12,11</b>	10 ETA	2 ETA

Graphique 9. **Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**



**Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
jours de chômage	8.429	5.041	<b>17.563</b>
jours prestés et assimilés	289.259	293.674	<b>273.960</b>
% de chômage	2,91%	1,72%	<b>6,41%</b>

**Remarque :** pour le calcul des jours prestés et assimilés, le total des heures (2.082.098 en 2009) a été divisé par 7,60 heures.

**Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)**

<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
83,12%	84,39%	78,72%

Le nombre d'heures totales théoriques qui peuvent être prestées sur une année par l'ensemble des travailleurs handicapés est de 2.644.800 heures. Pour obtenir ce total on considère le quota global annuel de 1.450 unités multiplié par 1.824 heures (sur base des 52 semaines annuelles moins 4 semaines pour les vacances).

## 6. CONCLUSIONS

Les constatations dégagées par l'analyse des comptes d'exploitation des entreprises de travail adapté (ETA), pour les années 2008 et 2009, sont présentées ci-après, accompagnées de commentaires éventuels. Ces commentaires sont de simples pistes de réflexion et ne constituent pas nécessairement une explication causale.

### 6.1. Les capacités professionnelles

La proportion de travailleurs de capacité A, B et C (-1,11%) diminue légèrement « au profit » des travailleurs de capacité D et E.

La proportion de travailleurs de capacité F reste stable (-0,15%).

Le pourcentage de travailleurs E et F est de 34,12 % en 2009 ; bien au-delà des 20 % minimums imposés par la réglementation.

### 6.2. Les codes barèmes

Les travailleurs rémunérés sur base des barèmes inférieurs (22 à 24) diminue légèrement (-0,44 %) « au profit » des barèmes plus élevés (13 à 21).

### 6.3. Les recettes, dépenses et résultats

#### 6.3.1. Recettes et dépenses totales

La grande différence avec le total des dépenses de 2008, peut s'expliquer par l'investissement massif de 11.215.000 € réalisé par une ETA et par l'augmentation des dépenses en « salaires et charges sociales »<sup>6</sup>.

Les frais de fonctionnement sont moindres également suite à la diminution du chiffre d'affaires liée à la crise économique de 2009.

Les dépenses « salaires et charges sociales » sont moindres en 2009, suite au chômage important rencontré par la plupart des ETA.

Cependant, les recettes totales augmentent (grâce aux produits financiers).

#### 6.3.2. Détails des recettes et dépenses

Par rapport à 2008, les produits financiers augmentent fortement ; par contre, les dépenses en « salaires et charges sociales » et en « frais de fonctionnement » diminuent de façon particulièrement importante.

#### 6.3.3. Chiffre d'affaires, frais direct et valeur ajoutée

---

<sup>6</sup> Il y a eu en 2008 :

- trois indexations
- une augmentation du RMMM de 25€
- une augmentation de la prime de fin d'année (qui est passée de 1,54% à 2,54%).



Le chiffre d'affaires diminue de 4,5% par rapport à 2008.

#### *6.3.4. Résultats*

Pour 2009 :

- 8 ETA ont un résultat d'exploitation négatif et une ETA enregistre simultanément un résultat d'exploitation important (1.850.000) et un résultat exceptionnel négatif important ( - 1.847.000) ;
- 4 ETA ont un résultat exceptionnel négatif ;
- 7 ETA ont un résultat final négatif.

#### **6.4. Le chômage temporaire**

Le chômage temporaire est passé de 1,72 % à 6,41% en 2009 (et il était de 2,91% en 2007).

## **ANNEXES**

### **BILAN SOCIAL**

Vous trouverez en annexe, le bilan social global (c'est à dire pour l'ensemble des 13 ETA) pour l'année 2009. Le bilan social constitue le deuxième document (en plus des comptes annuels) que les ETA doivent communiquer à la Banque nationale de Belgique (BNB). Il a donc sa place dans ce fascicule.

### **RAPPORT D'ACTIVITES**

Le second tableau annexé est une nouveauté (instaurée à partir de 2009) qui a pour objectif de regrouper des données chiffrées sur les travailleurs de toutes les ETA afin de compléter le bilan social proprement dit.

## I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

## A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

## 1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs

Nombre effectif d'heures prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1576,1	306,9	1815,7	1824,9
101	2.112.420	298.859	2.411.279	2.526.844
102	37.172.038	5.425.982	42.598.020	43.708.330
103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	310.991	409.656

## 2. A la date de clôture de l'exercice

## a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

## b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

## c. Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1585	312	1832,3
110	1568	305	1810,2
111	15	6	19,7
112	1	1	1,4
113	1	0	1
120	1070	162	1195,3
1200	323	28	342
1201	680	130	783,3
1202	58	4	61
1203	9	0	9
121	515	150	636,9
1210	105	11	111,4
1211	371	132	481,3
1212	36	7	41,2
1213	3	0	3

**d. Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction	130	17	2	17,3
Employés	134	236	51	271,8
Ouvriers	132	1331	259	1542,2
Autres	133	1	0	1

**B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION****Au cours de l'exercice**

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association	
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,14	15,6
Nombre effectif d'heures prestées	151	8059	27968
Frais pour l'association	152	154.321	254.502

**II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****A. ENTREES****a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
codes				
	205	234	22	247,28
Contrat à durée indéterminée	210	174	11	180,18
Contrat à durée déterminée	211	59	11	66,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	1	0	1

**B. SORTIES****a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

	305	215	25	231,08
Contrat à durée indéterminée	310	164	18	176,78
Contrat à durée déterminée	311	50	5	52,4

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	2	0,9
Contrat de remplacement	313	1	0	1

**c. Par motif de fin de contrat**

Pension	340	9	4	10,78
Prépension	341	9	4	12,2
Licenciement	342	84	8	90,3
Autre motif	343	113	9	117,8
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association comme indépendants	350	0	0	0

**III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS au cours de l'exercice**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Hommes	Femmes	codes	
1. Nombre de travailleurs concernés	5801	96	78	5811
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	2240	1432,5	5812
3. Coût net pour l'association	5803	60.969	34.135	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	47.907	25.200	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	15.468	6.476	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	10.254	4.379	58133

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

	Hommes	Femmes	codes	
1. Nombre de travailleurs concernés	5821	123	40	5831
2. Nombre d'heures de formation suivies	5822	4614	2771	5832
3. Coût net pour l'association	5823	41.387	8.814	5833

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

	Hommes	Femmes	codes	
1. Nombre de travailleurs concernés	5841	21	12	5851
2. Nombre d'heures de formation suivies	5842	3546	1122	5852
3. Coût net pour l'association	5843	9.460	4.468	5853

**1. Nombre de travailleurs** (y compris ACS, Maribel, non-subventionné, malade de longue durée, article 60, CAP, bénévoles, ...)

	Inscrits au 31/12	Entrés durant l'année	Sortis durant l'année
Ouvriers handicapés	1505	136	124
Ouvriers valides	46	37	41
Moniteurs handicapés	21	1	1
Moniteurs valides	156,5	31	24
Employés handicapés	33	3	2
Employés valides	150,5	38	50
TOTAL	1912	246	242

**2. Nombre de travailleurs particuliers**

	Inscrits au 31/12
ACS	27
Maribel	35,5
Non-subventionnés	45
Malade de longue durée	188
Article 60	3
CAP (y compris ceux du projet Fonds social européen)	20
Bénévoles	2
Etudiants	1
Autres	2

### 3. Travailleurs sortis durant l'année : détails

Motifs	Nombre durant l'année
Fin du contrat (CDD, contrat de remplacement)	47
Licenciement	95
Démission	57
Changement d'ETA	6
Changement de statut	3
(Pré-)pension	23
Décès	3

### 4. Chômage temporaire

	Chômage économique	Chômage intempéries	Chômage pour vacances annuelles et/ou repos compensatoire pour réduction durée travail	Chômage autres motifs	TOTAUX
Nombre de jours chômés	15845,5	1534	135	0	17514,5
Nombre de jours prestés	144564,5	0	0	0	246119,97
Taux de chômage (jours chômés / jours prestés + jours chômés)					6,64%

### 5. Chômage temporaire par catégorie

Catégorie	Nombre de jours de chômage temporaire	%	Nombre de personnes	%	Moyenne de jours par personne
F	1638	9,60%	92	8,60%	17,80
E	5805	34,03%	304	28,41%	19,10
D	6203	36,37%	384	35,89%	16,15
C	2450	14,36%	200	18,69%	12,25
B	704,5	4,13%	62	5,79%	11,36
A	105	0,62%	9	0,84%	11,67
AUTRE	152	0,89%	19	1,78%	8,00
TOTAUX	17057,5	100,00%	1070	100,00%	15,94

### 6. Nombre de jours de travail réellement prestés

Jours prestés (y compris préavis prestés)	Jours assimilés (jf, vac, petit chôm, repos compensatoire pour réduction durée de travail...)	Jours maladies à charge de l'ETA (quel que soit le % d'intervention)	Jours maladies (non à charge de l'ETA)	Jours accident de travail (à charge de l'ETA)	Jours accident de travail (non à charge de l'ETA)	Jours chômage temporaire	Jours congé éducation et/ou mission syndicale	Jours absence (tous les autres motifs)
284170,97	53388,01	17856,99	43221,22	681,27	1528,86	15897	362,81	16057,02

### 7. Accidents de travail

AT = accidents Au Travail (sur le lieu du travail)

CT = accidents sur le Chemin du Travail

Ce tableau reprend des renseignements demandés dans le rapport annuel du SIPPT en y ajoutant une distinction entre les accidents sur le lieu de travail et sur le chemin du travail

		Accidents mortels	Accidents avec incapacité permanente	Accidents avec incapacité temporaire	Total
Nombre d'accidents	AT	0	5	73	78
	CT	0	0	19	19



Nombre de journées- calendrier perdues	AT	0	436	725	1161
	CT	0	0	501	501
Nombre de journées forfaitaires d'incapacité	AT	0	1125	78	1203
	CT	0	0	48	48

### 8. Crédit-temps

	Nombre de travailleurs ayant bénéficié d'un crédit temps
Crédit-temps à temps plein	6
Crédit-temps à 4/5ème	60
Crédit-temps à 1/2	16

### 9. Formations suivies

Nature de la formation	Durée (nombre de demis-jours)	Nombre de participants de l'ETA		
		Travailleurs handicapés	Moniteurs	Autres
Détails voir ci-dessous	1083	74	136	198

Le total des formations dont la nature n'a pas fait l'objet de détails est de :

Les différentes natures spécifiées ont été regroupées dans les catégories suivantes :

formation technique et/ou de production

formation en ressources humaines

formation syndicale

formation informatique

formation commerciale

formation de prévention-secourisme-1ère intervention

*Total*

Durée (nombre de demis-jours)
349
279
153
153
84
35
30
1083



## Table des matières

INTRODUCTION .....	2
<b>1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE... 4</b>	
<b>2. TYPE DE POPULATION..... 5</b>	
2.1. Les capacités professionnelles .....	5
<i>Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités .....</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages .....</i>	<i>5</i>
<i>Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages .....</i>	<i>6</i>
2.2. Les fonctions et barèmes.....	8
2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes .....	8
<i>Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2008).....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2009).....</i>	<i>8</i>
2.2.2. Les codes barèmes .....	9
<i>Tableau 5. Les codes barèmes : les unités.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>9</i>
<b>3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES..... 10</b>	
3.1. Les RECETTES comprennent : .....	10
La valeur ajoutée.....	10
Les subventions.....	10
Les autres recettes d'exploitation .....	10
3.2. Les DEPENSES comprennent : .....	11
Les frais de gestion .....	11
Les amortissements.....	11
Les frais de fonctionnement proprement dits .....	11
Les dépenses salariales .....	11
3.3. Les RESULTATS comprennent : .....	12
Le résultat d'exploitation ou résultat net .....	12
Le résultat final .....	12
<b>4. LES DONNEES COMPTABLES..... 13</b>	
4.1. Recettes, dépenses et résultats .....	13
<i>Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA .....</i>	<i>13</i>

<i>Tableau 8. Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente</i> .....	13
<i>Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA</i> <i>Graphique 4. Résultats des ETA</i> .....	14
4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA .....	15
<i>Tableau 9. Détails des recettes et dépenses</i> .....	15
<i>Graphique 5. Détails des recettes</i> <i>Graphique 6. Détails des dépenses</i> .....	16
<i>Tableau 10. Détails des recettes et dépenses : en pourcentages</i> .....	17
4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée .....	17
<i>Tableau 11. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée</i> .....	17
<i>Tableau 12. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages</i> .....	17
<i>Graphique 7. Chiffre d'affaires et frais directs</i> .....	18
4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés .....	19
<i>Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés</i> .....	19
<i>Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i> .....	20
<i>Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure</i> .....	20
<i>Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs</i> .....	21
<i>Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i> .....	21
<b>5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE .....</b>	<b>22</b>
<i>Tableau 17. Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i> .	22
<i>Graphique 9. Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i> .....	22
<i>Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)</i> .....	23
<i>Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)</i> .....	23
<b>6. CONCLUSIONS .....</b>	<b>24</b>
6.1. Les capacités professionnelles .....	24
6.2. Les codes barèmes .....	24
6.3. Les recettes, dépenses et résultats.....	24
6.4. Le chômage temporaire .....	25
<b>ANNEXES .....</b>	<b>26</b>
BILAN SOCIAL.....	27
RAPPORT D'ACTIVITES.....	30
Table des matières .....	35

